

Objectifs de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

Objectif principal de la stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI de Meaux

La directive inondation pose un fonctionnement par cycles de six ans, à l'issue desquels un bilan de la phase achevée est réalisé et de nouveaux objectifs définis. Pour ce tout premier cycle, le principal objectif consiste à mettre en place une gouvernance locale, qui aura en charge de porter une stratégie de gestion du risque inondation sur le territoire à risque inondation de Meaux.

Cette structure devra par ailleurs répondre aux critères définis par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), qui prévoit le transfert de la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) aux communes et EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2016.

La Communauté d'Agglomération des Pays de Meaux (CAPM) a été identifiée comme la structure intercommunale existante la plus à même de prendre cette compétence et, sauf création d'une autre intercommunalité ou implication d'un EPTB mixte opérant sur le bassin de la Marne, elle sera donc le porteur de la stratégie locale au 1^{er} janvier 2016.

L'objectif est donc de préparer cette échéance, afin de faciliter la prise en main de la compétence prévention des inondations par la CAPM.

Cet objectif répond aux quatre axes du plan de gestion du risque inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie.

- ***Objectif 1 : Réduire la vulnérabilité des territoires***

Les réseaux ont été identifiés comme le principal facteur de vulnérabilité du territoire, et en particulier la distribution d'eau potable, d'électricité et les réseaux de télécommunication. Située dans la commune de Nanteuil-lès-Meaux (qui a d'ailleurs été incluse dans le TRI à ce titre), la centrale de production d'eau potable de l'agglomération approvisionne neuf communes, dont les cinq du TRI ; installée au bord de la Marne, elle est très vulnérable en cas de crue. La zone privée d'eau potable serait alors beaucoup plus large que la zone inondée, puisqu'elle s'étendrait aussi bien aux zones non inondées des communes du TRI qu'aux quatre autres communes, qui seraient alors non inondées mais néanmoins impactées.

De même, l'approvisionnement en électricité ainsi que les réseaux de télécommunication peuvent être perturbés dans une zone plus large que les zones inondées. La fragilité de ces réseaux n'est pas connue précisément, et doit être étudiée.

S'agissant de crues à cinétique lente, cette indisponibilité pourrait s'étendre sur une longue période et fortement complexifier la gestion de crise.

La question des autres réseaux structurants mais moins stratégiques (gaz, etc) est à étudier.

Proposition d'objectifs :

Réaliser un diagnostic de vulnérabilité du territoire afin de définir des actions stratégiques, des points de faiblesse : identification des différents enjeux et de leur degré de vulnérabilité, via la construction d'une échelle d'enjeux puis de dommages.

Il s'agira notamment de :

- établir des priorités pour la réduction de la vulnérabilité du territoire en fonction des conclusions du diagnostic ;
 - étudier la vulnérabilité des trois réseaux prioritaires (eau, télécommunications et électricité) ;
 - identifier les zones privées d'électricité, d'eau potable et de télécommunications en cas d'inondation ;
 - étudier les moyens de réduire la vulnérabilité de ces trois réseaux ;
 - étudier la fragilité des autres réseaux structurants (épuration des eaux, réseau d'assainissement, gaz...) et notamment la continuité de service dans les zones non inondées.
- **Objectif 2 : Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages**

La ville de Meaux est couverte par le lac réservoir Marne (Der-Chantecoq), qui joue un rôle d'écrêtage en cas de crue. L'utilisation de cet ouvrage impacte directement trois TRI : Châlons-en-Champagne, Meaux et Métropole francilienne. Les problématiques liées dépassent donc le cadre de cette stratégie locale et relèvent du niveau du bassin versant et du PGRI.

En ce qui concerne le TRI de Meaux, le principal objectif est de parvenir à une meilleure connaissance de l'aléa et de ses impacts économiques. L'impact sur les canaux (canal de l'Ourcq, etc) et les risques de ruptures sont à étudier.

Proposition d'objectifs :

- améliorer la connaissance de l'aléa inondation par débordement de la Marne, voire par remontée de sa nappe alluviale ;
- inventorier les repères de crues existants et étudier l'opportunité d'en établir de nouveaux ;
- inventorier les éventuelles échelles limnimétriques existantes et étudier l'opportunité d'en établir de nouvelles ;
- inventorier les éventuels murets ou diguettes susceptibles d'être mis en charge par une crue de la Marne et inventorier leurs propriétaires ou gestionnaires ;
- étudier les impacts économiques de l'aléa inondation par débordement de la Marne.

- **Objectif 3 : Raccourcir fortement le délai de retour à la normale**

Toutes les communes du TRI disposent d'un plan communal de sauvegarde (PCS) approuvé ou en voie de l'être. Ces documents devront cependant être mis en cohérence, pour aboutir à la rédaction d'un plan intercommunal de sauvegarde à l'échelle des cinq communes du TRI.

Le principal facteur identifié pour accélérer le retour à la normale porte sur la remise en état des principaux réseaux, à savoir :

- électricité
- eau potable
- télécommunications
- épuration des eaux
- réseau ferré transilien
- collecte des déchets

Par ailleurs, les opérations de réhabilitation urbaine constituent une occasion unique d'améliorer la résilience des territoires exposés, par la conception d'aménagements adaptés, mais les mesures prises en matière de réduction de la vulnérabilité du bâti n'ont qu'une faible incidence sur la réduction des dommages si elles ne sont pas pensées dès la conception du projet. Or, à l'heure actuelle les règlements des PPRI ne suffisent pas à imposer aux aménageurs des modalités de construction résilientes. Il est donc nécessaire d'accompagner l'application de cet outil par un accompagnement spécifique des maîtres d'ouvrages publics ou privés à l'occasion des grandes opérations de renouvellement urbain, qui présentent une véritable opportunité.

Proposition d'objectifs :

- passer de la prévision des crues à la prévision des enjeux inondés grâce au diagnostic de vulnérabilité ;
- amender les PCS avec les éléments issus du diagnostic de vulnérabilité du territoire ;
- rédiger un plan intercommunal de sauvegarde couvrant les cinq communes du TRI ;
- étudier les actions permettant d'accélérer la remise en service des réseaux prioritaires et inciter à la mise en place d'un plan de continuité de service ;
- former les maîtres d'ouvrage de l'aménagement (connaissance de l'aléa, PPRI...) afin de développer des actions innovantes prenant en compte le risque ;
- faire établir un diagnostic de vulnérabilité en cas d'opérations de réhabilitation.

- **Objectif 4 : Mobiliser tous les acteurs pour maintenir la culture du risque**

Les acteurs à sensibiliser en priorité sont :

- les opérateurs de réseaux ;
- les acteurs économiques impactés ;
- les responsables d'établissement sensibles (hôpitaux, maisons de retraites, etc).

La sensibilisation du public peut se faire progressivement, via notamment des actions parallèles (sensibilisation à l'environnement, au développement durable, etc).

Propositions d'objectifs :

- sensibiliser les acteurs prioritaires ;
- recenser et poursuivre les actions de sensibilisation de la population déjà mises en œuvre.

LISTE DES PARTIES PRENANTES

- Commune de Mareuil-les-Meaux
- Commune de Nanteuil-Lès-Meaux
- Commune de Villenoy
- Commune de Trilport
- Commune de Meaux
- Commune de Chauconin-Neufmontiers
- Commune de Poincy
- Commune de Crégy-lès-Meaux
- Commune de Penchard
- Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux
- Collectivités gestionnaires de réseau sur le territoire du périmètre
- Entente Marne
- EPTB Seine-Grands-Lacs
- Conseil Général
- ErDF
- GrDF
- SNCF
- RFF
- VNF
- DDT77
- DRIEE
- ARS
- Police

- Gendarmerie
- Direction départementale des services d'incendie et de secours
- Établissements sensibles (hôpitaux, maisons de retraite, structure pour travailleurs handicapés...)
- Transporteurs bus
- Établissement Seveso
- Union National des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)
- Chambre de commerce et d'industrie
- Chambre des métiers
- Chambre d'agriculture
- Agence de l'eau
- RTE
- Fédération Française des Sociétés d'Assurances
- Préfecture de Seine-et-Marne, service interministériel de protection civile